

## Nouveau règlement concernant les cotisations de gym

Ce règlement entre en vigueur dès l'année gymnique 2022-2023

### Concernant les tarifs :

**1 cotisation annuelle** **120 CHF**  
Pour tous les groupes à l'exception du groupe agrès compétition

**1 cotisation annuelle dans le groupe agrès compétition** **190 CHF**

**Gymnaste inscrit/inscrite à deux cours par semaine**  
Premier cours 120 CHF, deuxième cours 60 CHF **180 CHF**  
Pour le cours agrès compétition

Cours agrès compétition 190 CHF, deuxième cours 60 CHF **250 CHF**

Au-delà de 2 enfants de la même fratrie, les cotisations dès le 3<sup>e</sup> enfant sont offertes

### Concernant les admissions :

Pour une admission avant le 31 décembre l'entier d'une cotisation annuelle vous sera facturé.

Pour une admission au-delà du 31 décembre uniquement la moitié d'une cotisation annuelle vous sera facturée.

### Concernant les démissions :

Pour une démission avant le 31 décembre uniquement la moitié d'une cotisation annuelle vous sera facturée

Pour une démission au-delà du 31 décembre l'entier d'une cotisation annuelle vous sera facturé.

Toute démission doit nous être adressée par écrit à l'adresse mail suivante :  
[fsg.vufflens@gmail.com](mailto:fsg.vufflens@gmail.com)